

## SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le sixième jour du mois de mars en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Mme Mylène Neault  
M. Marc-Olivier Habel  
Mme Mélanie Picard  
M. Alex Papineau  
Mme Sophie Côté  
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe : Madame Christiane Couture

Présence de 6 citoyens

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - Séance ordinaire du 06 février 2023
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
  - 6.1- Comptes à payer
  - 6.2- Affectation règlements d'emprunts numéros 455-2011, 485-2012 et 536-2015
  - 6.3- Demande au Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 4
  - 6.4- Refonte du site internet municipal – Honoraires professionnels n° 2 (Blanko)
  - 6.5- Revitalisation de l'image de marque – Honoraires professionnels n° 2 (Blanko)
  - 6.6- Engagement de Mme Cindy Lemieux-Bernard, brigadière
  - 6.7- Engagement de M. Pierre Pépin, brigadier

Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix

  - 6.8- Honoraires professionnels n° 3 (Lumen, Division de Sonepar Canada inc.)

Règlement d'emprunt n° 680-2023 concernant des dépenses en immobilisations

  - 6.9- Adoption

MRC de Lotbinière

  - 6.10- Liste des arrérages de taxes au 06 mars 2023 (art. 1022 et 1023 C.M.)
7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - 7.1- Comptes à payer
  - 7.2- Soumission(s) - Peinture à glace
  - 7.3- Soumission(s) – Réparation moteur de la surfaceuse
8. Voirie
  - 8.1. Règlement d'emprunt n° 679-2023 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)  

Règlement d'emprunt n° 683-2023 concernant des travaux de réfection de la rue Lauzé ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés
  - 8.2. Adoption

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

Réfection rue Hamel

8.3. Décompte progressif n° 5 (9151-3010 Québec inc.)

8.4. État du coût net provisoire des travaux et financement

Réfection rue Lauzé

8.5. Honoraires professionnels n° 7 (SNC-Lavalin inc.)

Rapiéçage mécanique des chemins et rangs

8.6. Soumission(s) et octroi de contrat

Resurfaçage du chemin Petit-Village

8.7. Soumission(s) et octroi de contrat

Prolongement de la rue Barbin

8.8. Mandat – Demande d’autorisation ministérielle au projet de réhabilitation d’un tributaire du ruisseau Barbin

### 9. Hygiène du milieu

Usine d’eau potable – Adoucisseurs

9.1. Contrat de gré à gré

### 10. Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d’urbanisme

10.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 15 février 2023

Dérogation mineure

10.2. Dossier M. Guillaume Bourgeois et Mme Anne-Sophie Hamel, lot 5 265 338

10.3. Dossier Ferme Descam inc., lot 3 590 631

Règlement n° 681-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 387-2007 intitulé « Règlement relatif au plan d’urbanisme » de façon à agrandir l’aire d’affectation commerciale C-2

10.4. Adoption

Règlement n° 682-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à agrandir la zone commerciale 26-C, de modifier les normes d’implantation de la zone commerciale 26-C et de modifier les classes d’usages et les établissements dans les zones commerciales

10.5. Adoption

Projet de règlement n° 684-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 388-2007 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, à l’administration des Règlements de zonage, de lotissement et de construction » de façon à ajouter un nouveau certificat d’autorisation

10.6. Adoption

10.7. Avis de motion

Projet de règlement n° 685-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à préciser l’encadrement des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale

10.8. Adoption

10.9. Avis de motion

Projet de règlement n° 686-2023 sur les usages conditionnels aux fins d’abroger les Règlements numéros 643A-2021 et 643B-2021

10.10. Adoption

10.11. Avis de motion

### 11. Loisirs et culture

Terrains de soccer

11.1. Soumission(s) et octroi de contrat – Équipement de marquage

### 12. Varia

Fondation Domaine Joly-De Lotbinière

12.1. Nomination au conseil d’administration

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023**

Santé Mentale Québec – Chaudière-Appalaches

12.2. Proclamation de la Journée Nationale de la promotion de la santé mentale positive

Finissants de l'école primaire La Mennais

12.3. Demande d'autorisation

URLS - Chaudière-Appalaches

12.4. Demande d'appui financier

13. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

### **MOT DU MAIRE**

Monsieur Stéphane Dion, maire, annonce le départ du directeur du service des incendies et des premiers répondants, Marcel Daigle au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il le remerciement également pour ses 30 années de services.

070-2023

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

071-2023

### **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 06 FÉVRIER 2023**

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 06 février 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme Mylène Neault : Remerciement aux participants et bénévoles qui ont participé à l'événement « Hiver en famille ».

Mme Sophie Côté : Plusieurs activités gratuites pour la semaine de relâche. Tous les détails se trouvent sur le site internet de la municipalité. Il est encore temps de voter pour le nouveau nom de la bibliothèque municipale, la date limite étant le 24 mars 2023.

M. Alex Papineau : La programmation des loisirs pour la période estivale sera disponible prochainement. Les inscriptions au terrain de jeux se feront au début du mois d'avril 2023. La municipalité est toujours à la recherche de animateurs (trices), la date limite étant le 16 avril 2023. De ce fait, le recrutement pour les pompiers volontaires est toujours en vigueur.

M. Marc-Olivier Habel : Vous avez jusqu'au 15 mars 2023 pour vous inscrire au soccer. Un rappel concernant les vidanges et récupérations, il est important de mettre votre bac au chemin la veille de la récolte.

Mme Mélanie Picard : Remerciements aux organisatrices du dîner des « Joyeux Pionniers » qui a eu lieu le 14 février dernier. 18 anniversaires ont été soulignés pour les membres ayant eu 80 ans dans les dernières années.

Mme Carmen Demers : Le prochain tournoi de ruff aura lieu le 30 mars 2023. Le prochain voyage en autobus vers Laurier-Québec sera le 3 avril prochain.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

- Aucune question par courriel.
- Aucune question du public.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

072-2023

### **COMPTES À PAYER**

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

### MUNICIPALITÉ

### SALAIRES DE FÉVRIER 2023

SALAIRES BRUTS DU 03 FÉVRIER AU 02 MARS 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS & URBANISME)	26 523.06
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BRIGADE SCOLAIRE & BIBLIOTHÈQUE	33 130.18
	AVANTAGES SOCIAUX	12 519.24 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>72 172.48</b>

### INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE FÉVRIER 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>72 172.48</b>

### COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2023 – RATIFICATION

<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)</b>	<b>6 160.54</b>	
270190631 ESSENCE & HUILE - ENT. SKI FOND	55.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN AIR
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	121.27	ESSENCE INCENDIE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	138.10	ESSENCE SILVERADO
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	99.99	DIESEL KUBOTA
270190631 ESSENCE & HUILE - ENT. SKI FOND	78.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN AIR
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	74.02	DIESEL KUBOTA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	88.10	DIESEL KUBOTA
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	85.88	DIESEL KUBOTA
270190631 ESSENCE & HUILE - ENT. SKI FOND	72.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN AIR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.14	ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	83.00	DIESEL KUBOTA
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	113.11	ESSENCE INCENDIE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	145.50	ESSENCE SAVANA
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	83.45	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	152.68	ESSENCE SILVERADO
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	55.50	PERMIS DE RÉUNION HIVER EN FAMILLE 17 FÉVRIER 2023
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	55.50	PERMIS DE RÉUNION HIVER EN FAMILLE 18 FÉVRIER 2023
269000494 PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	54.04	PUBLICITÉ RÉSEAUX SOCIAUX DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL
211000310 DEPLAC. ET REPRESATION DES ELUS	30.25	PERMIS DE RÉUNION SÉANCE DES MAIRES 08 FÉVRIER 2023
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP., LIVRES	396.01	FILLAGE POUR BRANCHEMENT D'ORDINATEUR
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	2 668.76	TABLE POUR SALLE DE CONFÉRENCE 1/2
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	97.00	DIESEL KUBOTA
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	90.85	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	159.00	ESSENCE SAVANA
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	239.19	ESSENCE INCENDIE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	141.75	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	153.00	ESSENCE SAVANA
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	250.27	ACHAT CARTES BINGO HIVER EN FAMILLE
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	67.51	ESSENCE EQUIPEMENT
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	97.42	ESSENCE EQUIPEMENT
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	98.25	ESSENCE EQUIPEMENT
<b>BUOPRO CITATION INC.</b>	<b>701.33</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP., LIVRES	222.21	MONITEUR ADMINISTRATION
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP., LIVRES	-36.04	CRÉDIT PAPIER D'IMPRIMANTE
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP., LIVRES	36.04	TABLETTES LIGNÉES
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP., LIVRES	317.63	PAPIER & BLOCS NOTES
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP., LIVRES	30.04	TABLETTES LIGNÉES
222000670 PAPETERIE - FOUR., IMP., LIVRES	131.45	CARTOUCHE D'IMPRIMANTE
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>257.63</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	257.63	REMISE JANVIER 2023
<b>DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.</b>	<b>25 253.76</b>	
233003443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	13 762.51	DÉNEIGEMENT 2022/2023 CÔTE ET RUE DU BATEAU 3/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 491.25	DÉNEIGEMENT 2022/2023 TROTTOIRS 3/5
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>	<b>270.77</b>	
241200411 ANALYSE DE L'EAU	53.47	ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	217.30	ANALYSE D'EAU
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>	<b>18 963.18</b>	
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	18 963.18	DÉNEIGEMENT 2022/2023 RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 3/5
<b>FQM ASSURANCES INC.</b>	<b>436.00</b>	
219000420 ASSURANCES	436.00	ASSURANCE ACCIDENT POMPIERS & PREMIERS RÉPONDANTS 2023
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>393.24</b>	
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	48.96	VIS & LAME
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	21.53	BROCHE
232000650 PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	13.79	SAVON À MAIN & COLLIER DE TUYAU
270190522 ENTR. PISTES DE SKI FOND	30.29	ACHATS DIVERS ENTRETIEN SENTIERS
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	151.72	KÉROSÈNE POUR MARCHÉ AUX FLAMBEAUX
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	10.19	PANCARTES LOISIRS
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	116.76	PANCARTES LOISIRS
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>6 285.97</b>	
241501681 ELECT.-ST.POMP LECLEERC 923850	91.35	SERVICE DÉCEMBRE 2022 & JANVIER 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.09	SERVICE JANVIER 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	39.96	SERVICE JANVIER 2023
259000681 ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	1 125.40	SERVICE DÉCEMBRE 2022 & JANVIER 2023
241500681 ELECT.-ST.POMP LAFLEUR 787470	105.69	SERVICE DÉCEMBRE 2022 & JANVIER 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	947.02	SERVICE JANVIER 2023
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	106.40	SERVICE JANVIER 2023
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 552.37	SERVICE JANVIER 2023
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 293.69	SERVICE M-JANVIER À M-FÉVRIER 2023
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>	<b>1 428.06</b>	
259000443 ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI	189.83	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022/2023 3/5
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	919.91	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022/2023 3/5
222000443 ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	318.32	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022/2023 3/5
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>	<b>21 621.40</b>	
233050443 NEIGE - CONTRAT RURAL	21 621.40	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2022/2023 3/5
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>	<b>16 062.33</b>	
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 882.82	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2023 2/12
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 179.51	QUOTE-PART MRC ENFOUSSEMENT 2023 2/12
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>21 772.95</b>	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	1 324.14	REMISE JANVIER 2023
5513825000 ROAP A PAYER	806.08	REMISE JANVIER 2023
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	2 917.31	REMISE JANVIER 2023
5513850000 R.R.Q. A PAYER	8 023.80	REMISE JANVIER 2023
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	180.00	REMISE JANVIER 2023
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	8 521.62	REMISE JANVIER 2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

<b>PAGES JAUNES</b>		<b>140.10</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	140.10	SERVICE FÉVRIER 2023
<b>POSTES CANADA</b>		<b>185.26</b>	
213000321	TMBRES POSTES- ADMINISTRATION	185.26	AVIS MUNICIPAL NO 325
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>357.28</b>	
232000339	SYSTEME DE TELECOMM. - VOIRIE	357.28	RENOUVELLEMENT LICENCE 2023
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>8 586.84</b>	
551382000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 001.10	REMISE JANVIER 2023
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	180.00	REMISE JANVIER 2023
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	6 405.74	REMISE JANVIER 2023
<b>REVENU QUÉBEC</b>		<b>467.20</b>	
127970001	AUTRES- COMMAND, MMQ, CNESST	-1.74	COTISATION CNT 2022
213000200	CONT. EMPLOYEUR ADMINISTRATION	337.37	COTISATION CNT 2022
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	131.57	COTISATION CNT 2022
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>5 408.10</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	5 408.10	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2023
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>272.63</b>	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.30	SERVICE FÉVRIER 2023
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE FÉVRIER 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.48	SERVICE FÉVRIER 2023
222000331	TEL-2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.47	SERVICE FÉVRIER 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.46	SERVICE FÉVRIER 2023
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.45	SERVICE FÉVRIER 2023
<b>TELU IP</b>		<b>256.29</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	81.47	SERVICE FÉVRIER 2023
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE FÉVRIER 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.77	SERVICE FÉVRIER 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	64.01	SERVICE FÉVRIER 2023
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE FÉVRIER 2023
<b>TELU MOBILITE</b>		<b>409.38</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.49	SERVICE FÉVRIER 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE FÉVRIER 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	114.32	SERVICE FÉVRIER 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	69.80	SERVICE FÉVRIER 2023
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	63.30	SERVICE FÉVRIER 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE FÉVRIER 2023
222000331	TEL-2464, INTERNET& PAGETS (9)	51.74	SERVICE FÉVRIER 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE FÉVRIER 2023
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>605.15</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	605.15	PHOTOCOPIES DU 04-01 AU 03-02-2023
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>203.40</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE MARS 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE MARS 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE MARS 2023
222000331	TEL-2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE MARS 2023
<b>TOTAL :</b>		<b>136 498.79 \$</b>	

## COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2023

<b>9268-4612 QUÉBEC INC.</b>		<b>862.31</b>	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	862.31	LOCATION LOCAL ÉQUIPEMENTS CONDITIONNEMENT PHYSIQUE MARS 2023
<b>ADOCRAT TECHNOLOGIE</b>		<b>632.36</b>	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	632.36	PORTABLE SÉANCE DU CONSEIL
<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>		<b>20.70</b>	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	20.70	AIGUISAGE TRANCHEUSE
<b>ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE</b>		<b>500.14</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	500.14	PROGRAMMATION HIVER EN FAMILLE
<b>ATELIER GENYTECH INC.</b>		<b>331.59</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	331.59	BALAIS D'ESSUIE-GLACE & FLUIDE D'ÉCHAPPEMENT
<b>ATELIER URBAIN</b>		<b>13 951.11</b>	
0261000419	SERVICE PROFESSIONNELS AUTRES	13 951.11	HONORAIRES NO 1 PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
<b>BOIVIN &amp; GAUVIN INC.</b>		<b>103.49</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	103.49	SCIE DE REMPLACEMENT
<b>BRAULT MAXTECH INC.</b>		<b>2 550.82</b>	
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	2 550.82	GUIDE POUR CHAÎNE D'ENTRAINEMENT
<b>BUOPRO CITATION INC.</b>		<b>921.51</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	373.21	PAPIER D'IMPRIMANTE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	72.06	PAPIER D'IMPRIMANTE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	396.37	PAPIER D'IMPRIMANTE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	144.13	PAPIER D'IMPRIMANTE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	7.80	CISEAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-72.06	CRÉDIT PAPIER D'IMPRIMANTE
<b>C.E.R. TURMEL ENR.</b>		<b>1 542.33</b>	
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	970.67	FER POUR REMORQUE TRACTEUR À PELOUSE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	571.66	SCÈNE SUPPLÉMENTAIRE DÉMONTABLE
<b>CBO INFORMATIQUE ENR.</b>		<b>810.58</b>	
222000414	ENTR. SOUTIEN INFORMATIQUE	810.58	ENTRETIEN & RÉPARATION ORDINATEUR INCENDIE
<b>CÔTÉ FLEURY</b>		<b>481.87</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	481.87	RÉPARATION PORTE D'ASCENSEUR
<b>ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS</b>		<b>17.25</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	17.25	LOCATION HARNAIS DE SÉCURITÉ (DÉGLAÇAGE)
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>389.78</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	156.95	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	125.90	ANALYSE DES EAUX USÉES
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>92.25</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	55.35	AVIS DE MUTATION
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.90	AVIS DE MUTATION
<b>FQM ASSURANCES INC.</b>		<b>1 614.29</b>	
219000420	ASSURANCES	1 614.29	AJUSTEMENT ASSURANCE AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL
<b>FRANCE DUBUC - PETITE CAISSE</b>		<b>97.93</b>	
213000321	TMBRES POSTES- ADMINISTRATION	21.64	RENFOUEMENT DE PETITE CAISSE
213000321	TMBRES POSTES- ADMINISTRATION	13.44	RENFOUEMENT DE PETITE CAISSE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	21.05	RENFOUEMENT DE PETITE CAISSE
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	41.80	RENFOUEMENT DE PETITE CAISSE
<b>GLS DICOM EXPRESS</b>		<b>36.23</b>	
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	36.23	FRAIS TRANSPORT ÉQUIPEMENT INCENDIE
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>1 424.97</b>	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	965.79	RÉPARATION LUMIÈRES RUES LAFLAMME, DES CHUTES, BIRON & PRINCIPALE
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	459.18	RÉPARATION POMPE ÉVIER CUISINE SALLE DE QUILLES
<b>GROUPE NEURONES</b>		<b>1 328.83</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 328.83	TUQUES HIVER EN FAMILLE
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>55.74</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	41.98	LAVE-GLACE
270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	13.76	CLÉS (3) HÔTEL DE VILLE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>3 148.04</b>	
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	3 100.92	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2023
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	47.12	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2022 À MI-FÉVRIER 2023
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>735.84</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	735.84	PANNEAUX HIVER EN FAMILLE
<b>INFORTMIC</b>		<b>117.27</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	117.27	SERVICE TECHNIQUE ORDINATEUR ADMINISTRATION
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>375.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	375.00	HONORAIRES COURS DE TAEKWONDO 2/2
<b>KEVEN POULIN</b>		<b>1 476.28</b>	
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	1 476.28	ACHAT STORES CASERNE INCENDIE

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

<b>LA CHARLOISE</b>		<b>533.49</b>	
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	482.90	SOULIGNEMENT DES 80 ANS
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	50.59	SOULIGNEMENT DES 80 ANS
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>		<b>355.02</b>	
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	355.02	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>LEFEBVRE CONCEPT</b>		<b>200.00</b>	
270195526	ENT RÉP MACH/OUT/ÉQUIP POLY	200.00	ACHAT MATÉRIEL COURS TAEKWONDO 1/2
<b>L'ÉRABLIÈRE DE L'AVENIR</b>		<b>1 483.17</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 483.17	TIRE SUR LA NEIGE HIVER EN FAMILLE
<b>LES ENTREPRISES ADJ</b>		<b>698.48</b>	
241200443	ENLEVEMENT NEIGE - U/EAU POT	698.48	DÉNEIGEMENT 2022/2023 USINE D'EAU 2/2
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>3 086.59</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2 379.49	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	176.78	ENTRETIEN GLISSADE HIVERNALE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	530.32	ENTRETIEN GLISSAGE HIVERNALE
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>12.35</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-14.41	CRÉDIT ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	14.41	ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	12.35	ACHAT BAR HIVER EN FAMILLE
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>570.24</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	34.60	ACHAT VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	330.20	ACHAT VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	31.45	ACHAT VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	173.99	ACHAT VOLUMES
<b>LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.</b>		<b>444.95</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	444.95	RECHERCHE DE FUITE (RUE LAURIER)
<b>LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.</b>		<b>828.90</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	828.90	LOCATION NACELLE (DÉGLAÇAGE)
<b>LOCATION PRINCE INC.</b>		<b>569.13</b>	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	569.13	LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE MARS 2023
<b>MARTIN &amp; LÉVESQUE INC.</b>		<b>532.33</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	532.33	VÊTEMENTS
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>1 031.52</b>	
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	1 004.97	PIÈCES POUR REMORQUE TRACTEUR À PELOUSE
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	26.55	FRAIS DÉPLACEMENT JANVIER & FÉVRIER 2023
<b>MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>1 931.92</b>	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 931.92	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT</b>		<b>3 000.00</b>	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	3 000.00	QUOTE-PART ÉCOLE DE POMPIERS 2023
<b>MUNICIPALITE ST-EDOUARD</b>		<b>1 212.20</b>	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	536.92	ENTRAIDE INCENDIE 6981, ROUTE POINTE-PLATON (15-10-2022)
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	675.28	ENTRAIDE INCENDIE 3514, 3E RANG OUEST (01-11-2022)
<b>NADEAU MARIO</b>		<b>1 149.75</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 149.75	TOURS DE CALÈCHE HIVER EN FAMILLE
<b>NORMAND COTE, ENTR. ELEC. INC.</b>		<b>4 024.13</b>	
2304000722	IMM. ENT. & REP. GARAGE & ENTRE	2 127.04	INSTALLATION LUMINAIRES SUPPLÉMENTAIRES
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	1 897.09	ENTRETIEN PANNEAU ÉLECTRIQUE
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE</b>		<b>13 548.50</b>	
252000970	PART. DÉFICIT O.M.H. (10%)	13 548.50	QUOTE-PART DÉFICIT 2023 1/4
<b>PATRICK MARTINEAU</b>		<b>1 459.31</b>	
261000454	FORMATION URBANISME	688.68	FORMATION RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL
261000454	FORMATION URBANISME	368.22	FORMATION PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES
261000454	FORMATION URBANISME	402.41	FORMATION ACQUISITION D'IMMEUBLES
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>1 880.70</b>	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	109.23	ENTRETIEN POMPE INCENDIE
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	264.97	ENTRETIEN POMPE INCENDIE
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	1 506.50	RÉPARATION EVIER CUISINE SALLE DE QUILLES
<b>PRECICOM</b>		<b>313.57</b>	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	313.57	SERVICE FÉVRIER 2023
<b>RABAIS CAMPUS</b>		<b>207.93</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	207.93	ABONNEMENT 2023
<b>RESTO-BAR LE CUBE</b>		<b>230.06</b>	
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	230.06	SÉANCE DES MAIRES 08 FÉVRIER 2023
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>5 115.11</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	5 115.11	POLICE NO 0048842 MARS 2023
<b>SERVICES SAUVATGE TECHNIQUE INC.</b>		<b>1 086.51</b>	
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 086.51	TROUSSE PREMIERS RÉPONDANTS POUR CAMION 811
<b>SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE</b>		<b>4 721.27</b>	
222000455	IMMATRICULATION	80.30	IMMATRICULATION VTT INCENDIE
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	80.30	IMMATRICULATION VTT VOIRIE
222000455	IMMATRICULATION	3 333.92	IMMATRICULATION CAMION INCENDIE
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	334.25	IMMATRICULATION TRACTEUR KUBOTA
232001455	IMMATRICULATION - CAMION MUN.	892.50	IMMATRICULATION SAVANA & SILVERADO
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>1 211.45</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	92.36	ACHAT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	32.45	ACHAT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-1 041.93	CRÉDIT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	78.80	SÉANCE DES MAIRES 08 FÉVRIER 2023
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 018.20	ACHAT CASSE-CROÛTE HIVER EN FAMILLE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	31.57	CAFÉ & CRÈME À CAFÉ
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>120.30</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.30	SERVICE FÉVRIER 2023
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>25.25</b>	
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	25.25	PHOTOCOPIES 30/01 AU 27/02/2023
<b>TUQUE &amp; BICYCLE EXPÉRIENCE</b>		<b>1 149.75</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 149.75	ACTIVITÉ FATBIKE HIVER EN FAMILLE
<b>TOTAL :</b>		<b>86 352.39</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 05-2023

073-2023

### AFFECTATION RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 455-2011, 485-2012 ET 536-2015

**ATTENDU QUE** le renouvellement des règlements d'emprunts numéros 455-2011, 485-2012 et 536-2015 était prévu le 16 janvier 2023 et que celui-ci a été anticipé au 12 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** ce renouvellement a occasionné un paiement supplémentaire du capital et des intérêts prévus au budget de l'année 2023;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter la dépense supplémentaire de 50 062 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général ».

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

074-2023

### DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), VOLET 4

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération inter-municipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Sainte-Croix et Laurier-Station désirent présenter un projet d'entente intermunicipale pour un partage de la ressource du service des communications dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour un partage de la ressource du service des communications et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

075-2023

### REFONTE DU SITE INTERNET MUNICIPAL – HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (BLANKO)

**ATTENDU** la résolution 232-2022;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à la firme Blanko la somme de 6174.16 \$ pour le projet de la refonte du site internet municipal, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3254 datée du 26 janvier 2023.

076-2023

### REVITALISATION DE L'IMAGE DE MARQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (BLANKO)

**ATTENDU** la résolution 258-2022;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à la firme Blanko la somme de 1 724,63 \$ pour le projet de la revitalisation de l'image de marque de la municipalité, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3254 datée du 26 janvier 2023.

077-2023

### ENGAGEMENT DE MME CINDY LEMIEUX-BERNARD, BRIGADIÈRE

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'engager Mme Cindy Lemieux-Bernard à titre de brigadière pour la Municipalité de Sainte-Croix.

Début de l'emploi : 15 février 2023

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

078-2023

### ENGAGEMENT DE M. PIERRE PÉPIN, BRIGADIER

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'engager M. Pierre Pépin à titre de brigadier pour la Municipalité de Sainte-Croix.

Début de l'emploi : 23 février 2023

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

### MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

079-2023

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (LUMEN, DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.)

**ATTENDU** la résolution numéro 251-2022;

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de payer à Lumen, Division de Sonepar Canada inc. la somme de 7 244,52 \$ concernant l'achat de matériaux de la phase 1 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 25655793-03 datée du 01 février 2023.

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 680-2023 CONCERNANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

080-2023

#### ADOPTION

**ATTENDU** le projet d'acquérir des immeubles aux abords de la rue Principale dans les zones 8-CH et 13-CH dans le but de revitalisation suite à la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme du noyau villageois;

**ATTENDU QUE** le coût total des acquisitions est estimé à 300 000 \$;

**ATTENDU QUE** le présent règlement a pour but d'emprunter les montants nécessaires afin de procéder à l'acquisition desdits immeubles;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le sixième jour du mois de février 2023 le projet de règlement numéro 680-2023;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le sixième jour du mois de février 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sophie Côté**

**APPUYÉ PAR : Mylène Neault**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 680-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 680-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 680-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### MRC DE LOTBINIÈRE

081-2023

#### LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 06 MARS 2023 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2022 et des exercices antérieurs et impayés au 06 mars 2023 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arrérage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2022 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.



**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023**

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

082-2023

**COMPTES À PAYER**

**IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :**

**SALAIRE DE FÉVRIER 2023**

SALAIRES BRUTS DU 03 FÉVRIER AU 02 MARS 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION)	5 291.52
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	16 078.79
	AVANTAGES SOCIAUX	3 300.74
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>24 671.05</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE FÉVRIER 2023**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>24 671.05</b>

**COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2023 – RATIFICATION**

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>294.11</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	294.11	REMISE JANVIER 2023
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>356.58</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	158.48	ACHAT RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>1 278.56</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 278.56	ACHAT RESTAURANT
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>5 927.60</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	303.23	REMISE JANVIER 2023
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	2 126.29	REMISE JANVIER 2023
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	200.00	REMISE JANVIER 2023
5513820000	ROAP A PAYER	275.28	REMISE JANVIER 2023
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	390.82	REMISE JANVIER 2023
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 631.98	REMISE JANVIER 2023
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>2 491.95</b>	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	707.47	REMISE JANVIER 2023
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	200.00	REMISE JANVIER 2023
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 584.48	REMISE JANVIER 2023
<b>REVENU QUÉBEC</b>		<b>99.54</b>	
127900000	REVENUS AUTRES	-30.41	COTISATION CNT 2022
5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	129.95	COTISATION CNT 2022
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>1 028.36</b>	
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 028.36	POLICE NO. 48841 FÉVRIER 2023
<b>TELUUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>109.23</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE FÉVRIER 2023
<b>TELUUS IP</b>		<b>140.08</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE FÉVRIER 2023
<b>TELUUS MOBILITÉ</b>		<b>69.80</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	69.80	SERVICE FÉVRIER 2023
	<b>TOTAL :</b>	<b>11 795.81</b>	

**COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2023**

<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>		<b>193.16</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	172.46	AIGUISAGE COUTEAUX SURFACEUSE
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	20.70	ENTRETIEN TRANCHE PAPIER
<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>		<b>452.85</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	452.85	ACHAT RESTAURANT
<b>CHOQUETTE CKS</b>		<b>567.98</b>	
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	435.76	RÉPARATION PLAQUE À PAIN
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	33.06	RÉPARATION FRITEUSE
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	99.16	RÉPARATION PLAQUE À VIANDE
<b>ERIC VACHON</b>		<b>78.77</b>	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	78.77	FRAIS DE DÉPLACEMENT JANVIER & FÉVRIER 2023
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>356.58</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	158.48	ACHAT RESTAURANT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>125.32</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	125.32	VÉRIFICATION TROUBLE PHASE HYDRO-QUÉBEC
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>76.80</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	76.80	PIÈCES DIVERSES POUR ENTRETIEN
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>12 569.42</b>	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	12 569.42	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2023
<b>INFORTMIC</b>		<b>33.34</b>	
270140414	SERVICES PROF. - INFORMATIQUE	33.34	ENTRETIEN PORTABLE
<b>MONROY INC.</b>		<b>775.93</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	775.93	ACHAT RESTAURANT
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>5.74</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	5.74	ACHAT RESTAURANT
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>1 061.22</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	109.23	RÉPARATION URINOIR TOILETTE HOMME
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	474.43	RÉPARATION URINOIR TOILETTE HOMME
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	477.56	RÉPARATION POMPE GLYCOL
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>301.75</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	301.75	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>		<b>6 461.42</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	5 617.50	RÉPARATION SURFACEUSE
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	843.92	ENTRETIEN MOTEUR DE LA SURFACEUSE
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>1 033.76</b>	
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 033.76	POLICE NO 0048842 MARS 2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>460.17</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	73.72	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	14.95	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	82.53	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	42.99	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	74.36	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	19.21	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.79	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	132.00	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	10.62	ACHAT RESTAURANT
<b>TRANE CANADA ULC</b>		<b>3 826.63</b>	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	2 812.14	RÉPARATION SYSTÈME RÉFRIGÉRATION
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	1 014.49	RÉPARATION SYSTÈME RÉFRIGÉRATION
<b>VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON</b>		<b>629.40</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	396.12	ACHAT RESTAURANT
270181610	ACHATS - BAR	149.40	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	83.88	ACHAT BAR
<b>TOTAL :</b>		<b>29 010.24</b>	

083-2023

### SOUSSION(S) – PEINTURE À GLACE

Une (1) soumission reçue :

➤ Zamboni Robert Boileau inc. 4 885,45 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Zamboni Robert Boileau inc. pour un montant de 4 885,45 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'application complète de la peinture à glace selon la soumission présentée.

084-2023

### SOUSSION(S) – RÉPARATION MOTEUR DE LA SURFACEUSE

Une (1) soumission reçue :

➤ Zamboni Robert Boileau inc. 9 914,03 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat de réparation à Zamboni Robert Boileau inc. pour un montant de 9 914,03 \$, taxes incluses, pour la réparation du moteur de la surfaceuse selon la soumission présentée.

### VOIRIE

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 679-2023 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Tenue du registre : Le 13 février 2023 de 9h à 19h.

Signature(s) au registre : 0

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 683-2023 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAUZÉ AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS

085-2023

### ADOPTION

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie, d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial à la rue Lauzé;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

**ATTENDU QUE** le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 937 663 \$ net;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le sixième jour du mois de février 2023 le projet de règlement numéro 683-2023;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le sixième jour du mois de février 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**APPUYÉ PAR : Mélanie Picard**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le présent règlement portant le numéro 683-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 683-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 683-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### RÉFECTION RUE HAMEL

086-2023

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 (9151-3010 QUÉBEC INC.)

ATTENDU la résolution numéro 074-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de payer à 9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme) la somme de 3 816,77 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue Hamel selon la recommandation de CHG Groupe Conseil datée du 21 février 2023.

087-2023

#### ÉTAT DU COÛT NET PROVISOIRE DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

##### Dépenses :

- Contrat des travaux (9151-3010 Québec inc.-Entreprises Delorme)	1 148 594,70 \$
- Appel d'offres (Médias Transcontinental – SEO)	176,32 \$
- Honoraires professionnels surveillance des travaux (Groupe Conseil CHG inc.)	61 461,85 \$
- Honoraires professionnels contrôle qualitatif des matériaux (Laboratoires d'expertises de Québec ltée)	7 823,22 \$
- Financement temporaire	9 466,30 \$

**Sous-total :** 1 227 522,39 \$

(-) Retour de taxes (TPS)	-52 970,41 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-52 838,17 \$

**Coût net du projet :** 1 121 713,81 \$

(-) Fonds activités financières 2022 - 38,81 \$

(-) Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau  
(FIMEAU)

- Comptant-Gouvernement fédéral (50%)	- 378 575,00 \$
- À recevoir 20 ans-Gouvernement provincial (50%)	378 575,00 \$

**Financement permanent requis :** 743 100,00 \$

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement de 743 100,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 622-2020.

### RÉFECTION RUE LAUZÉ

088-2023

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 7 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 309-2019;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023**

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unaniment de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 565,59 \$ pour les plans et devis concernant le projet de réfection de la rue Lauzé, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1646768 datée du 09 février 2023.

### **RAPIÉCAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS**

089-2023

#### **SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT**

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.	103 207,31 \$
➤ 9142-0992 Québec inc. (Pavage St-Henri)	109 916,10 \$
➤ Pavco	131 190,86 \$
➤ Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	133 695,80 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unaniment d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises Lévisiennes inc. pour le prix de 103 207,31 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

### **RESURFAÇAGE DU CHEMIN PETIT-VILLAGE**

090-2023

#### **SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT**

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	102 786,66 \$
➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.	103 700,84 \$
➤ Pavco	117 729,75 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unaniment d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Construction B.M.L., Division de Sintra inc. pour le prix de 102 786,66 \$ taxes incluses, selon la soumission présentée.

### **PROLONGEMENT DE LA RUE BARBIN**

091-2023

#### **MANDAT – DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE AU PROJET DE RÉHABILITATION D'UN TRIBUTAIRE DU RUISSEAU BARBIN**

**ATTENDU** l'offre de service de Gestizone datée du 23 février 2023 pour un mandat concernant une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) pour le projet de réhabilitation d'un tributaire du ruisseau Barbin dans le cadre du projet de prolongement de la rue Barbin pour un montant budgétaire de 4 000 \$, en sus de taxes, pour la phase 1;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unaniment de mandater la firme Gestizone à procéder à ladite demande ministérielle selon l'offre présentée.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **USINE D'EAU POTABLE – ADOUCISSEURS**

092-2023

#### **CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

➤ Magnor	37 247,40 \$
----------	--------------

Le prix indiqué exclut toutes taxes.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Magnor concernant des travaux de maintenance à deux adoucisseurs de l'usine d'eau potable pour le prix de 37 247,40 \$, excluant toutes taxes, selon l'offre présentée.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 15 février 2023.

#### DÉROGATION MINEURE

093-2023

#### DOSSIER M. GUILLAUME BOURGEOIS ET MME ANNE-SOPHIE HAMEL, LOT 5 265 338

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de monsieur Guillaume Bourgeois et madame Anne-Sophie Hamel pour une dérogation mineure, lot 5 265 338, visant à autoriser la construction d'un garage d'une hauteur maximale de 7,163 mètres dérogeant ainsi à l'article 7.2.4 du *Règlement de zonage n° 389-2007* qui limite cette hauteur à 6 mètres;

**ATTENDU QU'**une demande similaire a été déposée en 2020 pour la même propriété, mais était non recevable en vertu du *Règlement concernant les dérogations mineures n° 409-2008*;

**ATTENDU QUE** ce type de demande à l'extérieur du périmètre urbain est maintenant recevable en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 669-2022*;

**ATTENDU QUE** le garage projeté est éloigné de la route et ne causera pas de préjudice apparent;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lot 5 265 338.

094-2023

#### DOSSIER FERME DESCAM INC., LOT 3 590 631

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de monsieur Karl Cameron pour la Ferme Descam inc, pour une dérogation mineure, lot 3 590 631, visant à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge de recul avant de 6 mètres alors que le *Règlement de zonage n° 389-2007* prescrit que la marge avant minimale est de 12 mètres dans la zone 32-A;

**ATTENDU QUE** la demande de construction vise à remplacer une résidence existante;

**ATTENDU QUE** la nouvelle résidence aura une marge de recul avant de 6 mètres alors que la résidence actuelle a une marge de recul avant inférieure à 4 mètres;

**ATTENDU QUE** la configuration de la propriété, par la présence d'un garage, des installations septiques, d'une piscine et des infrastructures agricoles, limite l'implantation d'une résidence avec une marge avant conforme à la réglementation;

**ATTENDU QU'**un garage servant notamment de relais électrique entre les différents ouvrages agricoles serait impacté par l'implantation d'une résidence conforme à la réglementation;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lot 3 590 631, aux conditions suivantes :

- La résidence devra être implantée parallèlement à la route;
- Une bande boisée devra être conservée entre la résidence et celle de la propriété voisine;
- La profondeur maximale d'une galerie en cours avant est limitée à 1.80 mètre.

### RÈGLEMENT N° 681-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE C-2

095-2023

#### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 05<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022;

**ATTENDU QU'**un nouvel avis de motion a été donné le 09<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023 remplaçant l'avis de motion précédent pour corriger des erreurs d'écritures et scinder le projet de règlement en deux projets distincts;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 09<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023, le projet de règlement numéro 681-2023 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le 06<sup>e</sup> jour du mois de février 2023 sur le projet de règlement numéro 681-2023 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de consolider le secteur commercial de la rue Laurier pour préserver des espaces commerciaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**APPUYÉ PAR : Mylène Neault**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL** est ordonné et statué par ce règlement de ce conseil portant le numéro 681-2023 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le règlement numéro 681-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 681-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### RÈGLEMENT N° 682-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE 26-C, DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION DE LA ZONE COMMERCIALE 26-C ET DE MODIFIER LES CLASSES D'USAGES ET LES ÉTABLISSEMENTS DANS LES ZONES COMMERCIALES

096-2023

#### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 05<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022;

**ATTENDU QU'**un nouvel avis de motion a été donné le 09<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023 remplaçant l'avis de motion précédent pour corriger des erreurs d'écritures et scinder le projet de règlement en deux projets distincts;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 09<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023, le projet de règlement numéro 682-2023 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le 06<sup>e</sup> jour de février 2023 sur le projet de règlement numéro 682-2023 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 06<sup>e</sup> jour de février 2023, le second projet de règlement numéro 682-2023;

**ATTENDU QU'**aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de consolider le secteur commercial de la rue Laurier pour préserver des espaces commerciaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mylène Neault**

**APPUYÉ PAR : Alex Papineau**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL** est ordonné et statué par ce règlement de ce conseil portant le numéro 682-2023 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le règlement numéro 682-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 682-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 684-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À AJOUTER UN NOUVEAU CERTIFICAT D'AUTORISATION**

097-2023

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le *Règlement relatif aux permis, certificats à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction* portant le numéro 388-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la municipalité doit mettre à jour sa réglementation pour encadrer les établissements de résidence principale, qui étaient auparavant considérés comme étant des résidences de tourisme;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement s'inscrit dans une réflexion plus large entourant l'hébergement touristique;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement est lié aux projets de règlements n°685-2023 et n°686-2023, visant à encadrer les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié la création d'un certificat d'autorisation propre à l'exploitation des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sophie Côté**

**APPUYÉ PAR : Alex Papineau**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet règlement portant le numéro 684-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 684-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 684-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Sophie Côté que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement n°684-2023.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION " DE FAÇON À :**

- Créer un certificat d'autorisation propre à l'exploitation des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale;
- Modifier certaines dispositions réglementaires notamment pour intégrer ce nouveau certificat dans la réglementation.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 685-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À PRÉCISER L'ENCADREMENT DES RÉSIDENCES DE TOURISME ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

098-2023

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la municipalité doit mettre à jour sa réglementation pour encadrer les établissements de résidence principale qui étaient auparavant considérés comme étant des résidences de tourisme;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement s'inscrit dans une réflexion plus large entourant l'hébergement touristique;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement est lié aux projets de règlements n°684-2023 et 686-2023, visant à encadrer les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage ne contient pas de dispositions encadrant les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale associés à l'usage habitation;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mélanie Picard**

**APPUYÉ PAR : Mylène Neault**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement numéro 685-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :



## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023**

**QUE** le projet de règlement numéro 685-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 685-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Marc-Olivier Habel que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement 685-2023 :

### **AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- Préciser l'encadrement des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale

Cet avis de motion a un effet de gel immédiat sur l'émission de certificat d'autorisation visant à exploiter une résidence de tourisme ou un établissement de résidence principale.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 686-2023 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AUX FINS D'ABROGER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 643A-2021 ET 643B-2021**

099-2023

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la municipalité doit mettre à jour sa réglementation pour encadrer les établissements de résidence principale qui étaient auparavant considérés comme étant des résidences de tourisme;

**ATTENDU QUE** les règlements relatifs aux usages conditionnels n°643A-2021 et 643B-2021 portaient sur un seul usage conditionnel soit les résidences de tourisme;

**ATTENDU QUE** ce présent projet de règlement abroge les règlements 643A-2021 et 643B-2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**APPUYÉ PAR : Mylène Neault**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement numéro 686-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 686-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 686-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mylène Neault que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement n°686-2023 intitulé règlement sur les usages conditionnels aux fins d'abroger les règlements numéros 643A-2021 et 643B-2021.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **TERRAINS DE SOCCER**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

100-2023

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – ÉQUIPEMENT DE MARQUAGE

Une (1) soumission reçue :

➤ Bétonel 4 916,33 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Bétonel pour le prix de 4 916,33 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

### VARIA

#### FONDATION DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

101-2023

#### NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ATTENDU** la résolution numéro 277-2021;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de nommer M. Alex Papineau, conseiller, pour agir au sein du conseil d'administration du Domaine Joly-De Lotbinière en remplacement de Mme Carmen Demers.

#### SANTÉ MENTALE QUÉBEC – CHAUDIÈRES-APPALACHES

102-2023

#### PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entourés;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que le conseil municipal proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entourés.

#### FINISSANTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LA MENNAIS

103-2023

#### DEMANDE D'AUTORISATION

**ATTENDU** la demande du comité bénévole de l'école primaire La Mennais datée du 08 février 2023 concernant une demande de local gratuit;

**ATTENDU QUE** ledit comité est à la recherche d'un local pour son activité pour le « bal » des finissants prévue le 21 juin 2023;

**ATTENDU QUE** le comité bénévole souhaite utiliser la salle Robert-Daigle gratuitement les 20 et 21 juin 2023 pour tenir cette activité;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023**

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle Robert-Daigle pour ladite activité.

### **URLS – CHAUDIÈRE-APPALACHES**

104-2023

#### **DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

**ATTENDU** la demande de l'Unité Régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS) concernant un appui financier pour une jeune athlète de la municipalité qui participent à la 56<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU QUE** cette athlète doit payer un coût pour participer à ces jeux;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire contribuer à la réussite et au développement des jeunes dans les activités sportives;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de payer à l'URSL Chaudière-Appalaches la somme de 100 \$ pour cette athlète de la municipalité qui participe aux Jeux du Québec.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK**

- Information concernant la taxation de déneigement de la côte du Bateau.
- Information concernant l'ouverture du conditionnement physique.
- Information concernant l'augmentation des taxes municipales.
- Information concernant les coûts pour la mise en lumière de l'église et les coûts engagés pour l'acquisition de l'église.
- Information concernant l'acquisition de l'église par la municipalité.
- Information concernant le service de compostage dans le secteur rural.
- Information concernant l'acquisition d' immeubles sur la rue Principale.

105-2023

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 13 heures.

---

Stéphane Dion  
Maire

---

Christiane Couture, directrice générale  
adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.